

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2008

(art. L. 2121 – 25 C.G.C.T.)

Présents : Mmes LABROSSE, HEBERT, CARBONNEAU,
MM. PIERREL, MALESSARD, EXTIER, VANDROUX, KLEIN, REGUILLON, BRIDE, GIRARD,
CHATOT, BONNEVILLE, THOREMBEY.

Excusés : Mme POCHARD (procuration à M. GIRARD), M ALLEMAND.

Absents : MM. REGAZZONI, MARINE.

MM. VANDROUX et PIERREL sont élus secrétaires de séance.

Les procès-verbaux des précédentes réunions du 13 octobre 2008, du 23 octobre 2008, et du 27 novembre 2008 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1. Désignation du représentant de la commune à la commission d'évaluation des charges transférées : annulation de la délibération du 27 novembre 2008 :

Madame la Préfète du JURA a demandé aux communes ayant délibéré pour désigner un représentant à la C.E.T.C. de la Communauté de communes d'annuler les délibérations ainsi prises. Motif : cette commission ne peut pas être créée avant la décision de la Communauté de communes de passer au régime de la T.P.U. En conséquence, le Conseil Municipal annule à l'unanimité la délibération précitée du 27 novembre 2008.

2. Maintien des exonérations fiscales pour les jeunes entreprises :

Le Code Général des Impôts a été modifié dans ce domaine et les services fiscaux précisent que pour continuer à faire bénéficier les jeunes entreprises (et les jeunes entreprises universitaires) des exonérations décidées par le Conseil Municipal le 28 janvier 2004, il convient de délibérer à nouveau en se référant aux nouvelles dispositions des articles 1383 D et 1466 D du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du dispositif d'exonération mentionné ci-dessus.

3. Tarifs communaux 2009 :

Sur proposition de la commission des finances réunie le 11 décembre 2008, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité (sauf le désaccord de M. REGUILLON sur les droits de place), comme suit, les tarifs communaux de l'année 2009 :

Salle des mariage

BATIMENTS

demi-journée ou soirée	46 €
journée pleine	67 €
Associations locales	gratuit

Grenette

Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Journée ETE *	250 €
	Journée HIVER	300 €
	Week-end ETE *	400 €
	Week-end HIVER	500 €

Associations locales et Comités d'entreprises d'Orgelet	Journée ETE *	100 €
	Journée HIVER	125 €
Particuliers et entreprises d'Orgelet	Journée ETE *	150 €
	Journée HIVER	175 €
PRIX journée supplémentaire	ETE *	80 €
	HIVER	100 €
Bloc cuisine avec vaisselle		50 €
Podium (utilisé à la Grenette)	Associations extérieures	65 €
	Associations locales	30 €

Marie-Candide BUFFET

(Grande Salle)

Associations extérieures et particuliers	Journée ETE *	120 €
	Journée HIVER	140 €
Associations locales et particuliers	Journée ETE *	60 €
	Journée HIVER	70 €
PRIX journée supplémentaire	Journée ETE *	50 €
	Journée HIVER	60 €

Salle polyvalente

(Grande Salle)

Associations locales	460 €
Associations extérieures et entreprises	750 €

Salle de réunion

(petite salle)

demi-journée ou soirée	46 €
Journée pleine	67 €
Associations locales	gratuit

*** ETE : période du 1^{er} mai au 30 septembre**

CONCESSIONS CIMETIERE

Columbarium (15 ans)	482 €
Trentenaire	160 €
Caveau (4 places)	2 810 €
Caveau (2 places)	1 925 €

DROIT DE PLACE – FOIRE - MARCHÉ

Marché - Foire - mètre linéaire (gratuité de décembre à mars inclus)	0.50 €
Perception minimale	4.10 €
Vente camion outillage	73 €
Cirque 50 € pour 3 jours avec caution de 150 €	
Autorisation subordonnée au règlement du droit de place et dépôt de caution.	
CAMUS Yvan - poissonnier (par jour de présence)	9.00 €
FERRANDEZ M.Mme - pizzas (par jour de présence) au 1/11/08	9.00 €
MOINE Myriam (poulets rôtis)	9.00 €

DECHARGE DES MOULINS

Règlement en Mairie et contrôle avant déchargement (réservé aux seuls travaux sur la commune qui seront à préciser)	1,50 € m3
Redevance annuelle décharge des Moulins	156 €

DIVERS

Podium (utilisation hors Grenette)	87 €
Frais d'intervention sur le réseau d'adduction d'eau à la demande de l'abonné	25 €
Vente compteur d'eau	72 €
Caution clé et nettoyage Grenette, Salle Polyvalente	150 €
Caution prêt sono	150 €
Chauffage église	1 030 €/an
Electricité église	566 €/an

REMBOURSEMENT SUR MATERIEL DETERIORE (cuisine Grenette)

Petit matériel (assiettes, verres, couteaux...)	1 €
Gros matériel (plateau, saladier...)	8 €

Les verres ne sont pas loués pour les vins d'honneurs.

Le montant des frais de nettoyage effectué par la Commune sera calculé au temps passé et déduit du montant de la caution.

En cas d'absence du responsable des services techniques le suivi sera assuré par l'agent de service.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Abonnement eau	10 €
Part communale /m3	1.32 €
Abonnement assainissement	14 €
Redevance assainissement /m3	1.30 €

4. Budget général : décision modificative pour investissement (signalisation routière) :

Eu égard aux dépenses rendues nécessaires sur l'exercice 2008, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter de la façon suivante les crédits du budget primitif :

Opération n°200701 « création signalétique et signalisation » (signalisation verticale) : + 5.700,00 €

Opération n°200801 « grosses réparations voirie 2008 » (signalisation horizontale) : + 2.700,00 €

Pour l'équilibre budgétaire, le financement de ces dépenses générera une hausse du compte 1641 (emprunt) de 8.400,00 €.

5. Acceptation de chèque :

Suivant les règles comptables, l'encaissement d'un chèque de paiement des indemnités dues par M. BADOT (1.000 €), à l'issue du contentieux introduit par ce dernier contre la commune devant le Tribunal Administratif de BESANÇON, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal avant remboursement à GROUPAMA des frais pris en charge au titre des garanties contractuelles dont la commune a bénéficié.

6. Travaux de voirie du Groupement de commandes des Communes de la Région d'ORGELET : Répartition des frais de publicité d'appel d'offres :

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la commune a fait l'avance des frais de publicité d'appel d'offres, soit 1.324,45 €, somme à répartir entre les 17 communes membres du groupement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

7. Projet place au Vin : choix d'un prestataire pour l'étude géotechnique de l'immeuble à démolir :

Prestataire retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal après mise en concurrence : Cabinet GEOTEC (25770 FRANCOIS), au prix de :

- Etude géotechnique : 4.710,00 € HT
- Suivi géotechnique d'exécution : 3.400,00 € HT

8. Projet place au Vin : choix d'un prestataire pour la mission de contrôle technique :

Prestataire retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal après mise en concurrence : Cabinet VERITAS (39000 LONS LE SAUNIER), au prix de : 3.960,00 € HT.

9. Projet place au Vin : choix d'un prestataire pour la mission Sécurité Protection de la Santé :

Prestataire retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal après mise en concurrence : Cabinet PSB (39000 LONS LE SAUNIER), au prix de : 1.200,00 € HT.

10. Piste forestière de la Fâ : convention de maîtrise d'œuvre du projet avec l'O.N.F. :

Le contrat de maîtrise d'œuvre soumis par l'ONF est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il comporte un ajustement du niveau de rémunération mentionné dans la précédente délibération du 12 juillet 2007, porté de 10 à 12 % du montant des travaux, soit une rémunération de 7.525 € HT). La convention financière entre les communes de SARROGNA, ORGELET, MM. BAUDURET et CHAUVIN, devra être rectifiée en conséquence.

11. Réseaux d'assainissement de la zone industrielle : proposition d'étude de diagnostic :

L'offre du cabinet SAFEGE répond à la demande de la commune pour traiter les dysfonctionnements constatés occasionnellement en zone industrielle. Pour mémoire, le cabinet SAFEGE est le bureau d'étude en charge de l'élaboration du plan de zonage de la commune pour la définition des secteurs en assainissement collectif ou autonome. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur l'offre suivante :

- Etude de diagnostic des réseaux d'assainissement de la Z.I. : 8.321,00 € HT
- Réalisation d'un pollutogramme en temps de pluie à l'aval du réseau pluvial de la Z.I. (pour repérer les éventuels « lessivages » parasites) : 1.990,00 € HT

12. Ouvrage de dessablage en amont du bassin d'orage ouest : proposition d'étude :

L'offre du cabinet SAFEGE, demandée à l'automne 2007 par la commune, dans le contexte des dysfonctionnements du bassin d'orage ouest débattus avec la DDAF et le SIDEC, est approuvée par le Conseil Municipal (8 voix *pour*, 2 voix *contre* et 5 abstentions) au prix de : 3.982,00 € HT.

13. Informatisation 2008 : choix d'un fournisseur :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élargir la consultation à trois prestataires supplémentaires.

14. Remplacement du photocopieur de la mairie (contrat en cours) :

Le photocopieur CANON du rez-de-chaussée de la mairie fait l'objet d'un contrat de location en cours jusqu'en 2009, avec l'entreprise PERONO de LONS LE SAUNIER. Celle-ci propose le remplacement du photocopieur par un modèle de nouvelle génération, dans la même marque, sans surcoût de location, avec des fonctions supplémentaires intéressantes telles que scanner en réseau A4 et A3, fax en réseau ...

Le nouveau contrat de 5 ans serait résiliable chaque année sans pénalité financière, et donc dès 2009 si nécessaire (= dernière année du contrat actuellement en cours, dont la durée de 5 ans était fixe, sauf à payer des pénalités de résiliation). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise PERONO.

15. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

objet de la commande publique	prestataires			date commande
	identification	date devis	montant	
complément diagnostic amiante et plomb sur bâtiment à démolir (place au Vin)	ADENA	10/11/2008	990,00 € HT hors frais d'analyses	18/11/2008
suivi agronomique épandage annuel des boues de la STEP pour la campagne 2009	Chambre d'Agriculture	06/11/2008	2.794,00 € HT	13/11/2008
étude environnementale pour procédure révision PLU	ECOTOPE	13/06/2008	1.445,00 € HT	25/06/2008

16. Demandes de dégrèvements sur factures d'eau et d'assainissement :

Trois demandes seront examinées :

- M. Gérard FARINETTI : fuite non significative pour la facturation 2008, la demande sera examinée à nouveau lors de la facturation 2009.
- M. Claude MENOILLARD : l'écart mis en exergue par l'abonné (entre les divers relevés) tend à s'accroître ; il conviendrait que l'abonné change ses sous-compteurs vraisemblablement usés et entartrés.
- M. Jean-Louis BOISSON : demande de dégrèvement acceptée à l'unanimité, aux conditions habituelles.

17. Bail commercial de l'immeuble communal rue du Faubourg de l'Orme : demande de désolidarisation de M. et Mme DELBOSC :

Cette requête fait suite à la transmission du fonds de commerce, M. et Mme DELBOSC ayant cédé leur fonds à Mlle Aurore CABAUD. Il est rappelé qu'au terme de la loi, la commune propriétaire des murs n'intervient pas dans le choix d'un repreneur du fonds de commerce, mais que le bail commercial prévoit en garantie pour la commune – sauf renonciation de sa part – une solidarité des propriétaires successifs du fonds de commerce. Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de désolidarisation de M. et Mme DELBOSC.

18. Location de parcelles agricoles communales et droit de passage (M. JACQUIER ; M. et Mme BENOIT) :

Cette location avait été déjà évoquée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2007. Les intéressés souhaitent redéfinir leurs droits respectifs : location par M. Claude JACQUIER, avec droit de passage et de stockage de bois pour M. et Mme Pierre BENOIT. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

19. Convention entre l'Etat et la commune pour le dépôt d'une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage :

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle concernera dans un premier temps l'enregistrement des demandes de passeports biométriques.

20. Renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière d'ORGELET :

Le nouveau bureau sera constitué pour une durée de six ans. Il comprendra 4 membres désignés par le Conseil Municipal et 4 membres désignés par la Chambre d'Agriculture. La liste des membres désignés par la commune pour faire partie du Bureau de l'Association Foncière d'ORGELET est arrêtée comme suit :

- M. BENOIT Pierre, domicilié à Merlia
- M. BERTSCHY Daniel, domicilié à Vampornay
- M. GUILLAUME Marcel, domicilié à Vampornay
- M. UNY Claude, domicilié à Les Sablières

21. Proposition de création d'un poste de rédacteur territorial :

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide (par 10 voix, contre 4 et 1 bulletin blanc), que la création d'un poste de fonctionnaire administratif de catégorie B n'est pas justifiée à la mairie d'ORGELET.

22. Proposition de Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps plein d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 15 décembre 2008. Le poste ainsi créé ne correspond pas au recrutement d'un nouvel agent, mais aux conditions nécessaires à l'avancement du personnel que le Maire peut décider par voie d'arrêté municipal, dans le cadre du déroulement de carrière des fonctionnaires de la commune.

23. Questions diverses :

- Droit de Prémption Urbain : La commune n'a pas exercé son D.P.U. sur les déclarations d'intention d'aliéner les parcelles bâties AC 699, 703, 700, 704, et ZL 90.
- Projet Place au Vin : Information de Madame le Maire sur la décision de subvention prise par le Conseil Régional à hauteur de 115.000 €.
- ASPHOR : Information donnée au Conseil Municipal sur l'élection de M. François BONNEVILLE en qualité de président de cette association.

La séance est levée à 00 heures 05.

Fait le 19 décembre 2008.

Les secrétaires de séance

Le Maire,

Claude VANDROUX

Stéphane PIERREL

Chantal LABROSSE